

**HISTOIRE – GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT
MORAL ET CIVIQUE**

Série générale

Durée de l'épreuve : 2 heures

6 pages

LE TOTAL DE L'EPREUVE EST NOTE SUR 50 POINTS

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de la page 1/6 à la page 6/6.

ATTENTION :

Les candidats doivent composer sur une copie.

ANNEXE page 4/6 est à rendre avec la copie avec le numéro d'anonymat

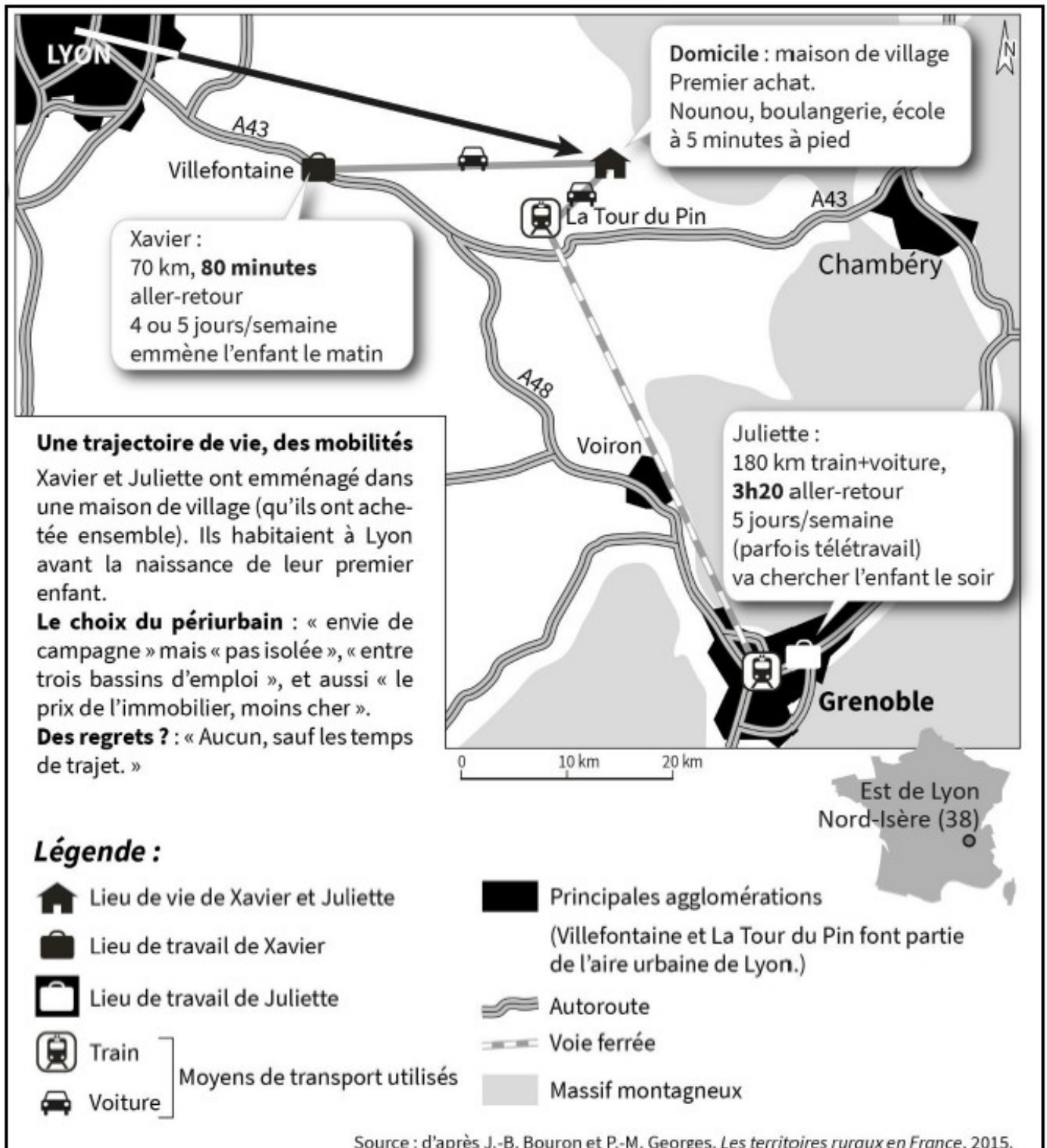
Elles doivent être anonymées.

L'utilisation du dictionnaire et de la calculatrice est interdite.

Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents (20 points)

GEOGRAPHIE :

Document 1 : Un exemple de mobilité au quotidien



Document 2 : Des Français hyper-mobiles

L'augmentation des vitesses qui favorise les déplacements a permis une dissociation des lieux de vie et d'habitat, de travail, de consommation et de loisirs. Chaque individu va ainsi pouvoir construire son territoire au sens d'espace de vie. Ce territoire va pouvoir varier au cours du temps.

C'est à l'échelle locale que les transformations sont les plus visibles (...). Certains individus vivent à l'échelle de leur quartier quand d'autres parcourent chaque jour des dizaines de kilomètres pour se rendre à leur travail. Pour certains, les déplacements domicile-travail se font entre des villes distantes de plusieurs centaines de kilomètres : ils « navettent » grâce au train à grande vitesse ou à l'avion.

Extrait de La France, une géographie en mouvement, Magali REGHEZZA-ZITT, La documentation photographique, n°8096, 2013

Document 1

- 1- Identifiez le lieu où Juliette et Xavier ont habité et le lieu où ils habitent aujourd'hui. (2 points)
- 2- Expliquez deux raisons de ce changement de lieu de vie. (4 points)
- 3- Relevez une contrainte liée à ce choix de lieu de vie. (2 points)

Documents 1 et 2

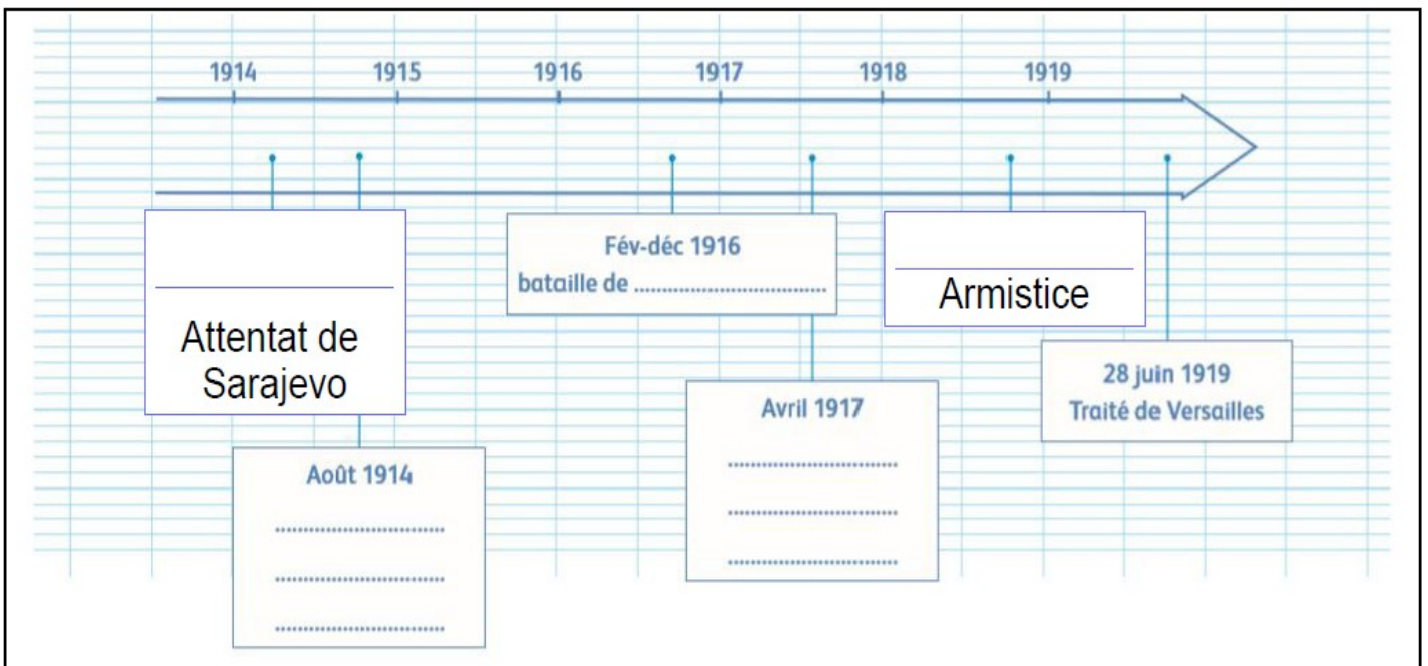
- 4- Sélectionnez la proposition qui caractérise le mieux les déplacements de Xavier. Recopiez-la et justifiez votre choix. (3 points)
 - Proposition A : « Certains individus vivent à l'échelle de leur quartier ».
 - Proposition B : « D'autres parcourent chaque jour des dizaines de kilomètres pour se rendre à leur travail ».
 - Proposition C : « Pour certains, les déplacements domicile-travail se font entre des villes distantes de plusieurs centaines de kilomètres ».
- 5- Expliquez pourquoi les mobilités favorisent la croissance des aires urbaines. Donnez au moins trois arguments. (3 points)
- 6- Réalisez un schéma avec une légende et un titre de l'aire urbaine et de ses dynamiques. (6 points)

Exercice 2 : Maîtriser différents langages pour raisonner et se repérer (20 points)

HISTOIRE L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945)

1- Sous la forme d'un développement construit d'une vingtaine de lignes, et en vous appuyant sur quelques exemples précis du cours, vous montrerez comment Staline a mis en place un régime totalitaire en URSS. (15 points)

2- Complétez la frise chronologique ci-dessous en indiquant à l'intérieur de chaque rectangle : le nom de l'événement (quand sa date vous est donnée) ou la date de l'événement (quand son nom est indiqué). (5 points)



Exercice 3 : MOBILISER DES COMPETENCES RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 points)

Situation pratique : Le droit et la règle. Le règlement intérieur : des principes pour vivre avec les autres

Document 1 : À quoi sert un règlement intérieur ?

« Le règlement intérieur fixe l'ensemble des règles de vie dans l'établissement. Par exemple, il édicte¹ les horaires d'entrée et de sortie et précise les conditions d'exercice de la liberté d'expression des élèves, les conditions d'accès et les usages de l'établissement. [...] Les règles sont rédigées par la direction de l'établissement, en concertation avec les autres membres de la communauté éducative [...]. C'est sur ce document que vous saurez ce qui est interdit ou non. L'interdiction de certains vêtements (casquette, short, etc.) peut être prévue ainsi que les sanctions qui s'y rattachent. C'est aussi dans ce document que sont autorisés ou non le téléphone portable, les baladeurs, les casques... Le principe demeure que ce qui n'est pas interdit par le règlement intérieur est permis, si, bien entendu, cela est aussi permis à l'extérieur. [...] Le règlement intérieur garantit la liberté d'information et d'expression, les principes de laïcité et de pluralisme, le cadre disciplinaire applicable à chaque établissement, l'interdiction de certaines pratiques comme le bizutage, et prévoit les sanctions applicables. »

¹ édicte : impose

Source : Centre d'Informations et de Documentation Jeunesse (CIDJ), 2016

Document 2 : Extrait du règlement intérieur d'un collège

« Le règlement intérieur met en application :

- La liberté d'information et d'expression.
- Le principe de neutralité politique, idéologique et religieuse.
- Le respect des principes de laïcité et de pluralisme.
- Le devoir de tolérance et le respect d'autrui.
- Les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et contre toutes discriminations. Il en découle pour chacun le devoir de n'user d'aucune forme de violence.
- L'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons. »

Source : site internet du collège de Rousset (Bouches-du-Rhône)

Questions

1. Relevez deux valeurs de la République auxquelles font référence les deux documents.
2. Nommez un texte qui garantit ces valeurs pour tous les citoyens.
3. Reproduisez sur votre copie le tableau ci-dessous. À partir des deux documents, complétez le tableau en donnant deux interdictions et deux garanties présentes dans un règlement intérieur.

Le règlement intérieur interdit	Le règlement intérieur garantit
-	-
-	-

4. Vous accueillez dans votre collège des élèves de CM2. À un écolier qui vous dit que « connaître le règlement intérieur ne sert pas à grand-chose », vous répondez en lui montrant ce qui fait l'intérêt du règlement et la nécessité de bien le connaître. Votre réponse ne comportera aucune information d'identité ou de signature.